

CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2023 à 18h30

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs, MONNIER Damien, PERRUT Anne, ROCHE Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, SILVA Armandino, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève, CLAUDIN David, AGGOUN Rita, DEFARGE Laurent, ZEMOURA Mickaël, BONGIOVANNI Nicole, GAY Florence, PEREZ Guy, DUPONT Bernard, ORLANDO Andréa, FONTAINE Myriam, BOUDON Brigitte, MAAROUK Wenda, FROMENT Mallory.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme BRET a donné pouvoir à Mme DAMIAN
Mme MOUNIER-LAFFOREST a donné pouvoir à Mme PERRUT
Mme LAWSON-VAULEGEARD a donné pouvoir à Mme AGGOUN
Mme GAUDENECHÉ a donné pouvoir à M. BRENDEL
Mme JULIAT a donné pouvoir à M. MONNIER
M. FILANCIA a donné pouvoir à M. ROCHE
M. DATICHE a donné pouvoir à M. DUPONT

Était absent : M. PAYEN

Secrétaire : M. Robert ROCHE

M. MONNIER : Avant de commencer j'aimerais faire un hommage à l'enseignante qui a été tuée hier et qui est loin d'être un fait divers. Nous avons rendu un hommage à 15h avec le personnel et je souhaite que le personnel municipal s'associe contre toute forme de violence au sein de nos services publics. En ce sens je vais vous demander de procéder à une minute de silence.

MME FONTAINE : Monsieur le Maire, j'ai une intervention préalable.

Le 6 mars prochain, la crèche l'Île aux enfants ferme ses portes. 10 berceaux sont supprimés, donc 9 familles à qui, du jour au lendemain et dans un laps de temps relativement court, on a demandé de trouver un autre mode de garde d'enfants :

- **Le 28 novembre**, l'ensemble des parents ont été informés par courrier des difficultés de recrutement de personnel rencontrées par la Mairie. Une première mesure a été prise avec la réduction de l'amplitude horaire de la crèche « Les petits mômes. »
- **Le 18 janvier**, lors d'une réunion des parents à la salle de fêtes : annonce de la fermeture de l'île aux enfants le 6 mars prochain.
- **Le 26 Janvier**, les 9 familles, sélectionnées pour l'exclusion sont informées par mail et communication téléphonique,
- **Le 27 janvier**, un courrier a été transmis pour confirmer la fermeture et proposer des solutions alternatives : micro-crèches privées, assistantes maternelles.....

A ce jour, sur les 9 familles, 3 ont trouvé une assistante maternelle, 3 sont en micro-crèche et 3 pour l'instant n'ont rien trouvé qui pouvait leur convenir. Nous, élus, avons été informés de la situation du secteur Petite Enfance lors de la commission Education-Petite enfance du 19 janvier.

Notre groupe Réussir Ensemble Sathonay-Camp a été saisi par ces familles. De nombreuses questions se posent sur cette situation, inédite à Sathonay-Camp. Nous vous avons transmis un courrier le 2 février dernier pour demander un RV afin d'obtenir des réponses à leurs questions. Au cours de notre entretien du 20 février, certains points ont été évoqués avec toutefois des réponses qui restent très floues. C'est Wanda MAAROUK qui prend la suite de cette intervention.

MME MAAROUK : je rappelle, 7 agents sur 12 quittent le navire, si vous m'autorisez cet écart de langage, donc près de 60% du personnel d'un service. Les motifs évoqués : mutation pour rapprochement du domicile familial et changement de vie professionnelle. Les autres motifs relèvent d'un très sérieux problème de management car c'est un secteur en tension en termes de recrutement mais si à cela s'ajoute un problème de management, il est certain qu'il sera difficile de régler le problème de l'accueil des enfants dans des délais raisonnables. Aussi, qu'envisagez-vous de faire pour que notre commune puisse offrir très rapidement un mode de garde collectif à la hauteur de sa population ? je rappelle qu'en 2012 nous disposions de 32 berceaux pour une population de 4 500 habitants, aujourd'hui nous disposons de 22 berceaux pour une population de 7 500 habitants.

Seconde question : 10 berceaux supprimés, mais sur quels critères ? les réponses apportées semblent assez confuses. Ont été choisis en priorité les enfants qui allaient avoir 3 ans afin de bénéficier éventuellement d'une rentrée en maternelle anticipée, or, véto de l'académie. Il aurait peut-être été nécessaire de s'en inquiéter avant. Quant aux autres enfants, quels sont leurs critères ? la grille de sélection ne nous a toujours pas été communiquée malgré nos demandes répétées.

Troisième question : parmi les solutions proposées, 19 places chez les assistantes maternelles mais il semblerait que bon nombre d'entre elles, en réalité ne souhaitent pas accueillir d'enfants supplémentaires même si leur agrément le leur permet. La micro-crèche a été possible pour trois familles mais avec une tarification supplémentaire à laquelle s'ajoutent des temps de déplacements et de modification du temps de travail. Dans ces deux hypothèses, les coûts supplémentaires ne peuvent être à la charge des familles. Nous vous avons proposé qu'une indemnisation leur soit proposée, vous l'avez acceptée Monsieur le Maire et nous vous en remercions.

Nous souhaiterions aller plus loin dans la démarche car il nous semblerait particulièrement injuste de laisser cette charge financière aux familles qui ne sont que des dommages collatéraux de vos nombreuses inactions. Nous souhaiterions donc une prise en charge intégrale du surcoût du mode de garde.

Quatrième question : que va-t-il se passer à la rentrée de septembre ? peut-on espérer que les dix berceaux seront réintégrés ? pouvez-vous nous garantir que les enfants évincés en mars seront prioritaires en septembre comme vous nous l'avez laissé entendre lors de notre entretien sachant qu'il n'y aura que deux enfants à réintégrer. Je vous remercie de votre attention.

M. MONNIER : d'abord je voudrais dire que je suis navré pour ces familles qui connaissent cette situation et qui est très délicate pour leurs enfants j'en conviens, et que nous subissons, car j'ai rencontré l'ensemble du personnel qui effectue un travail remarquable à Sathonay. Ce sont des agents communaux très attachés à ce qu'ils font et d'une extrême fatigue lorsque je les ai rencontrés à l'automne des suites du COVID, des suites des départs. Depuis deux ans nous avons tenu, malgré le COVID, et il est vrai que nous avons connu des départs subitement liés à différents facteurs :

rapprochement de domicile, congé maternité, et donc ces départs ont provoqué la fusion le 6 mars 2023 de ces deux structures. Nous avons établi différents critères que nous ne communiquerons pas ici sur conseil de la CAF. Nous avons écarté certaines familles de ces structures. Mais nous avons envisagé certaines solutions pour trouver des solutions pour ces familles. Notamment l'anticipation de scolarité et nous avons saisi l'éducation nationale et l'inspectrice nous a répondu que la loi interdisait ce principe donc cette option n'a pas pu être retenue.

Nous avons aussi eu recours à l'intérim pour pallier les absences du personnel communal mais les agences d'intérim connaissent les mêmes difficultés pour recruter du personnel qualifié ; il y a d'ailleurs des agences qui s'occupent spécifiquement du secteur de la petite enfance et nous les avons sollicitées mais ce personnel d'intérim recruté par ces agences apprécie la mobilité ce qui pose des problèmes évidents, ce n'est pas une solution viable pour nos crèches, mais nous avons essayé en ce sens. Du personnel nous disait qu'il venait la veille et le lendemain matin ne se présentait pas. Nous avons également contacté des entreprises extérieures spécialisées dans le secteur de la petite enfance, des micros-crèches et délégations de service public et nous leur avons proposé de mettre à disposition le local de l'Ile aux enfants afin qu'ils puissent garder les enfants avec leur personnel ; l'ensemble de ces acteurs nous ont fait part des mêmes problématiques de recrutement et de l'incapacité à pouvoir nous aider.

Pour les solutions de septembre, nous sommes toujours en cours de recrutement, nous avons reçu plusieurs candidatures dont certaines devraient aboutir. Même si ces recrutements étaient officialisés, il faut que les effectifs soient à la hauteur pour réouvrir cette crèche mais nous avons bon espoir.

Concernant l'aide financière je ne vous ai pas attendus pour ouvrir une enveloppe financière exceptionnelle et donc après accord de la municipalité, nous paierons une partie du surcout pour ce nouveau mode de garde occasionné aux parents. Cette aide sera soumise à des règles strictes mais je ferai part des critères retenus prochainement.

Voilà ce que j'ai à vous dire sur cette situation qui est navrante pour les familles.

MME MAAROUK : pourquoi ne voulez-vous pas communiquer les critères ? les critères des commissions traditionnelles le sont, pourquoi pas ceux-là ?

M. MONNIER : la CAF nous conseille de ne pas les communiquer

MME MAAROUK : pourtant la CAF a autorisé de nous communiquer les critères des commissions du mois de mai ?

M. MONNIER : je les interrogerai de nouveau et je les donnerai au conseil municipal

MME MAAROUK : ça c'est la première phase sur la communication mais nous avons parlé le 22 février dernier également d'un problème de management dans l'une des deux structures et pas seulement de changement de vie professionnelle... donc des personnes sont venues vous voir pour évoquer leurs difficultés

M. MONNIER : lorsqu'elles sont venues me voir la structure tenait encore et tout s'est enchaîné à l'automne, les départs, et nous découvrons un problème de management dans une des structures.

MME MAAROUK : et que fait-on lorsqu'il y a un problème de management ? vous avez un service RH.

M. MONNIER : nous avons pallié mais les services ont agi et je ne vous permets pas de remettre en cause le travail de mes services

MME MAAROUK : vous avez perdu quand même 7 postes

M. MONNIER : nous vous l'avons bien expliqué lors de notre rencontre, il ne s'agit pas de 7 postes à équivalent temps plein qui sont partis

MME MAAROUK : oui enfin il y avait quand même des personnes qui étaient à temps partiels et qui souhaitaient passer à temps plein et on leur a refusé

M. MONNIER : au moment où ils en ont fait la demande, il n'y avait pas de difficultés dans ces structures.

MME MAAROUK : une personne est quand même venue évoquer les difficultés rencontrées en septembre, qu'avez-vous fait ?

M. MONNIER : nous avons réformé nos services car c'est l'autre directrice qui a pris la main sur la structure en difficulté pour faire les plannings, mettre en place un projet pédagogique avec l'ensemble des agents. Les services ont travaillé bien entendu, nous n'avons pas laisser couler le navire sans rien tenter.

MME MAAROUK : quand il y a un problème de management, il peut y avoir des instances paritaires avec lesquelles, on essaie de trouver des solutions alternatives pour éviter soit le départ des collaborateurs et assurer une mission de prévention et de sécurité.
Ce que l'on remarque c'est que celles qui ont quitté le navire, c'est peut-être parce qu'elles ne se sentaient peut-être plus en sécurité ou la prévention n'a pas été faite.

M. MONNIER : ça c'est vous qui le dites. La réalité là, c'est pour les familles.

MME MAAROUK : oui et que fait-on pour les familles ? ce sont des dommages collatéraux d'une inaction

M. MONNIER : une enveloppe financière va être débloquée. Il y a eu un gros travail par le RPE. Et nous avons essayé de mettre en place différentes actions qui malheureusement n'ont pas pu aboutir. Si une crèche privée m'avait proposé de prendre la structure et de la gérer, il n'y aurait eu aucune difficulté là-dessus

MME MAAROUK : mais Monsieur le Maire, quelle structure prendrait un local pour 5 mois avant la fin de l'année scolaire? En cours d'année cela est un travail colossal.

M. MONNIER : parce qu'il y aussi un problème de recrutement qui est national et les chiffres sont là et les enquêtes aussi

MME MAAROUK : on l'entend qu'il y a un problème de management. Mais il y a des familles qui sont derrière vous, qui sont des dommages collatéraux, des familles qui vont avoir un surcoût tarifaire en utilisant de nouveaux modes de garde alors qu'elles ne sont strictement pour rien dans cette situation.

M. MONNIER : il n'est pas question que de parler de l'enveloppe financière, j'ai bien entendu les parents lors de la soirée où nous les avons réunis et où vous n'étiez pas et c'est un choix de mettre son enfant en crèche et non pas chez une assistante maternelle donc il y a aussi l'intérêt de l'enfant dans tout cela. J'entends bien l'enveloppe financière, les problèmes de management et cela c'est notre affaire, le directeur général et les services vont le gérer et ils mouillent le maillot pour recruter car dégrader un service public, croyez-moi bien, cela ne fait plaisir à personne.

M. DUPONT : oui mais perdre 60% de l'effectif !!!

M. MONNIER : M. DUPONT, vous savez bien que les communes aux alentours n'ont pas ouverts les berceaux en septembre en plein et vous connaissez bien les communes.

M. DUPONT : il y a peu de communes qui ont fermé des berceaux dans les communes avoisinantes

M. ROCHE : la crèche de Caluire a réduit ses berceaux, c'est marqué dans le journal

MME MAAROUK : oui mais ils n'ont pas le même nombre de crèches, ils n'ont pas 22 berceaux pour 7 500 habitants.

M. ROCHE : je précise juste qu'il y a des fermetures dans les villes avoisinantes c'est tout. Nous sommes dans une situation difficile, après le rapport de la CAF, il y a à peu près 50% des crèches qui manquent de personnel sur le plan national donc nous savons que c'est compliqué. Il y a peut-être eu une conjonction d'événements, deux personnes qui partent en congé maternité, une qui se rapproche de son domicile et d'autres qui changent d'environnement professionnel. C'est un métier difficile et difficilement payé et ce sont des métiers en tension. Nous regrettons tous cette fermeture, moi en premier car je portais ce dossier depuis longtemps donc il ne faut pas que l'on baisse les bras et que l'on trouve des solutions dès septembre. Il faut que l'on engage comme prévu dans notre mandat notre politique Petite enfance en ouvrant une crèche de 40 berceaux. Il faut absolument qu'on le fasse.

M. MONNIER : et ce sera à l'ordre du jour de la PPI mais nous ne pourrons pas l'ouvrir dès septembre.

MME FONTAINE : oui mais la population va encore augmenter

M. MONNIER : vous n'allez pas me faire le reproche de l'ouvrir dans ce mandat MME FONTAINE alors que cela n'a pas été fait lors du mandat précédent, je suis cautions car j'étais avec vous.

J'ouvre le débat d'orientation budgétaire qui est le premier point de ce soir.

1. Débat d'orientation budgétaire

M. MONNIER : La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

S'agissant de contexte macroéconomique

En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation Core (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de stimuli budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan Next Génération EU), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».

Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières.

Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes ;
- Fermeture des accès au système d'échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d'origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année

2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20ème Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

Le contexte national :

La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.

- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).

- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, de la population active est de 7,4%.

Pour ce qui est de notre commune, je passe la main à MME DAMIAN.

MME DAMIAN : le rapport qui vous a été joint a été présenté à la commission de finances du 15 février 2023. Je profiterai de l'exposé de ce rapport pour répondre aux questions qui y ont été posées.

Section de fonctionnement

Concernant les recettes de la commune :

La structure des recettes se compose de 67% de contributions directes, de 9,7% de produits des domaines et des ventes (loyers et redevances), de 21,25% des redevances, dotations et participations (DGF et CAF), 1,2% d'autres produits et 0,74% de charges de personnels (recettes en atténuation de charges).

S'agissant de la fiscalité directe :

La taxe d'habitation a été réformée et supprimée donc aujourd'hui cela a fait place à une fiscalité qui est composée de la taxe foncière sur le bâti et non bâti et de la taxe d'habitation restante (qui repose uniquement sur les résidences secondaires).

Concernant la taxe foncière, il m'a été posé la question lors de la commission finances, aujourd'hui on a l'assurance par la DGFIP que les bases de calcul pour la taxe foncière seront bien relevées de 7,1%, nous n'en avons pas encore tout à fait l'assurance quand le rapport a été transmis, nous intégrerons bien cette nouvelle base lors du vote du budget pour intégrer cette inflation de novembre à novembre. En réalité sur le produit de la taxe foncière sur le bâti, nous ne retrouvons pas ce pourcentage car le produit de la taxe foncière est calculé de plusieurs façons. La première,

c'est la base de 7,1% et le reste est le coefficient directeur qui a été établi par la commune à un taux assez fort ce qui veut dire que l'on nous compense la perte de la taxe d'habitation par ce coefficient directeur. L'inspecteur de la DGFIP ne m'a pas assuré que ce coefficient correcteur serait augmenté de 7,1%. Aujourd'hui, il est calculé en prenant en compte les rôles sur 3 ans donc il semble prudent de garder en l'état ce coefficient correcteur. Il sera recalculé il est de 1 830 000€, nous serons peut-être gagnants, j'espère que nous ne serons pas perdants mais en attendant cela explique que le produit n'a pas augmenté de 7,1%. Vous avez également des rôles complémentaires qui sont calculés chaque année pour ce qui concerne les entrées/sorties des nouveaux propriétaires, nous avons donc prévu une petite augmentation mais sans certitude.

Au niveau du budget 2023, toutes les bases seront bien recalculées en relation avec la DGFIP. Un petit point quand même sur les taux de fiscalité sur lesquels nous avons fait ces calculs n'ont pas changé depuis 2017 donc ils correspondent à la taxe foncière de 21,45% plus 11,08%.

Pour la taxe d'habitation, c'est toujours 18,5% sur les résidences secondaires et pour le foncier non bâti 35,1%.

A souligner que le potentiel fiscal de la commune qui est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 949 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes de la même strate est de 954 / hab. et que l'effort fiscal de la commune est évalué à 1,12.

Etudions à présent la deuxième plus grosse recette de la Ville la Dotation Globale de Fonctionnement. :

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- La dotation forfaitaire (DF) : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- La dotation nationale de péréquation (DNP) : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration. La valeur est calculée en fonction de la population. Aujourd'hui au 1^{er} janvier 2023 elle est de 6738 habitants même si en réalité c'est 7039 au dernier recensement.

Je souhaite également vous parler de la fiscalité reversée, parce que si les recettes de la commune sont composées d'impôts directs, de dotations globales, il faut savoir aussi que la commune reverse de la fiscalité et ceci pour contribuer au Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour répartir la richesse et chaque année, la commune cotise et reverse. En 2022, nous avons reversé 60 000€, cela évolue en fonction de la population donc j'ai calculé 61 000€ pour 2023 donc il faut savoir que la commune participe à la redistribution de la richesse.

La deuxième cotisation qui pèse beaucoup sur la commune c'est l'attribution de compensation. Il faut savoir que sur la Métropole de Lyon il y a 59 communes, 32 communes reversent à la Métropole une attribution de compensation et 27 communes perçoivent. Nous faisons partie des communes qui reversons à la Métropole 302 644 euros et cela depuis 2022. C'est-à-dire que les calculs ont été fait en 2002 sur la taxe professionnelle et n'ont pas bougé depuis. Aujourd'hui c'est impossible de faire varier cette attribution de compensation malgré de nombreuses réunions qui ont eu lieu à la Métropole mais c'est établi ainsi sauf grosses modifications dans la commune (pas seulement une évolution de population). En somme, on paye en contribution 61 000 euros à la Métropole plus 302 644 euros à la Métropole également.

La dotation de solidarité communautaire, qui est une recette que nous percevons de la Métropole, qui a été fixée à hauteur de 387 902 euros. Mais c'est une attribution qu'il faut surveiller car elle est attribuée en fonction de règles et celles-ci ont été revues l'année dernière et normalement, la commune ne devrait être attributaire que de 280 000 euros. La Métropole a décidé de maintenir le niveau de notre commune et nous a assuré ce montant jusqu'en 2025. Il nous faut être prudent à cette dotation communautaire.

Il faut savoir que cette fiscalité reversée est positive pour la commune. Exceptionnellement cette année nous n'avons pas de positif car la dotation du 3^{ème} trimestre ne nous a pas été versée dans le temps pour l'inscrire en 2022. Ceci est une évolution depuis 2009 où la commune devenait déficitaire en reversant, ce qui n'est plus le cas.

M. DUPONT : on touchait moins que Sathonay-Village.

MME DAMIAN : c'est exact, nous sommes encore 32 communes sur la même base.

Pour faire une synthèse des recettes attendues pour faire le budget 2023, 4 029 000 euros seraient prévus en recettes pour les taxes et impôts, 1 989 000 euros pour les dotations, 6 040 000 euros en recette d'exploitation nous l'espérons. Cela ferait une augmentation prévisible de 4,89%.

En ce qui concerne les dépenses :

Sur la structure des dépenses vous avez :

Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 59,88% des charges de personnel ;
- A 23,27 % des charges à caractère général ;
- A 6,38 % des autres charges de gestion courante ;
- A 6,6 % des atténuations de produit ;
- A 3,85 % des charges financières ;

Un point important concerne les charges de gestion, celles courantes et les autres à caractère général. Je vais vous en parler en les prenant ensemble car nous avons subi des augmentations importantes s'agissant de l'alimentation et l'énergie donc cela crée des dépenses supplémentaires. Cela a pesé sur les dépenses de la commune en 2022 et ce sera pareil en 2023.

En commission, on m'a demandé quel était le % de répartition pour le gaz, l'électricité, le chauffage urbain car pour l'instant nous avons tout mis que le même compte. A partir de l'année prochaine on le détachera, cela nous donnera une meilleure lecture.

Au niveau du gaz, cela représente 9,5% des dépenses, 44,2% pour le chauffage urbain, 46,3 % pour l'électricité.

M. DUPONT : le chauffage urbain c'est donc 44% des 230 000€ ?

MME DAMIAN : c'est bien cela. Les dépenses de fluide ont augmenté rien qu'à elles de 22,59%. Sur l'alimentation, nous avons subi une augmentation de 19%.

Il nous faut trouver des solutions, c'est pour cela que nous vous proposons de fiscaliser une partie de l'éclairage public c'est-à-dire la contribution du SIGERLY. Pour l'année 2023, nous prévoyons donc une contribution de 194 006€ qui sera fiscalisée. La commune gardera à sa charge les enfouissements pour un montant de 66 280€. Monsieur le Maire y reviendra.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, nous allons essayer de les maîtriser pour l'année 2023 à hauteur de 4,52% d'augmentation. Il n'est pas prévu de modification du tableau des effectifs, il sera néanmoins proposé lors du vote du budget une répartition différente pour les personnels titulaires et personnel non titulaires car ce sont révélés des emplois permanents qui étaient en réalité occupés par des employés non permanents. Cela va donc faire l'objet d'une régularisation entre ces personnels titulaires et contractuels, les dépenses seront plus importantes en titulaires et moins en contractuels. Nous avons inclus le GVT évidemment.

Je voudrais revenir sur l'augmentation des salaires de l'année dernière où nous avons 11,13% d'augmentation. Il y a avait d'une part une modification des effectifs avec 3 ETP en plus, et nous avons été mis face au point qui a augmenté ainsi que de certaines primes obligatoires.

En ce qui concerne l'évolution du personnel pour les années futures, on tient en compte le GVT seul pour l'instant donc les évolutions sont entre 2,5 et 3,3.

Les dépenses rigides de la commune sont incompressibles, elles sont composées des charges de personnel et des charges financières.

Les charges financières ont légèrement augmenté avec l'emprunt qui a été fait.

Nous allons arriver quand même à un taux de 70,34% de charges rigides pour la commune en 2023.

Si nous faisons la synthèse des dépenses, avec des charges de personnel contenues, des atténuations de produits restants identiques, des charges financières qui sont le remboursement des intérêts donc à hauteur de 212 000€ en 2023. Les charges totales pourraient être évaluées à environ 5 500 000€ ce qui ferait une augmentation contenue de 1,12%. Il est très important de maintenir et contenir les dépenses à ce stade-là. Les recettes à 4,89% et les dépenses à 1,12% c'est la seule chose qui va nous permettre d'évoluer vers nos investissements.

Je vais vous parler maintenant de la santé financière de la Ville au niveau de son épargne brute et son épargne nette.

En ce qui concerne l'épargne brute, elle est le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle va nous permettre de faire des recettes pour l'investissement et sans cette épargne brute la santé de la commune est compromise.

Elle permet d'avoir une capacité à se désendetter, à investir et à respecter surtout les règles d'équilibre.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice. Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

M. MONNIER : il faut éviter cet effet ciseau. Même si nous sommes impactés par l'inflation, nous avons fait le choix d'investir, c'est un choix responsable pour notre Ville qui a connu une évolution démographique conséquente. Par conséquent, nous avons décidé de fiscaliser l'éclairage public à hauteur de 138 000€ et l'investissement de l'éclairage public à hauteur de 56 000€. Il restera donc en charge de la Ville en contribution 60 280€.

Depuis le début de ce mandat, nous n'avons pas fait d'augmentation des taux d'imposition, de plus, 90% des communes qui contribuent au SIGERLY ont déjà fiscalisé dont celles du Plateau Nord. Nous sommes donc les derniers.

J'ai conscience que cette fiscalisation serait un effort supplémentaire pour la population propriétaire. C'est un effort de 78€ par an sur la taxe foncière, ce qui n'est pas équitable car nous n'avons plus de levier sur la taxe d'habitation donc nous sommes contraints sur une fiscalisation sur la taxe foncière uniquement. C'est donc plus globalement que l'autonomie fiscale des communes qui est mise à mal. Au congrès des Maires 2022, l'ensemble de ces communes évoquaient ces difficultés avec ce thème révélateur auquel nous avons assisté « Faire plus avec moins, c'est quadrature du cercle, parfois impossible pour certaines communes ».

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le faisons mais cette fiscalisation est un choix nécessaire pour adapter nos équipements publics d'une ville à la hauteur de ses 7500 habitants.

MME DAMIAN : j'ajouterai juste que sur la fiscalisation, nous avons voté en octobre 2021 une exonération de 40% pour les nouveaux propriétaires les deux premières années, chose qui n'était pas faite précédemment.

En ce qui concerne les seuils d'alerte : Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Nous sommes dans un seuil correct malgré la conjoncture et il n'y a pas de difficulté majeure car nous sommes capables de rembourser le capital emprunté.

S'agissant de l'épargne nette qui représente notre capacité d'autofinancement de la commune. En 2021 elle représentait 510 000€ et cette année elle s'est écroulée à 147 612€. La projection c'est de faire au moins entre 320 000€ et 350 000€ dans les années qui viennent. L'épargne nette est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Un mot sur la dette de la commune : la commune a réalisé un emprunt de 3 200 000€ au printemps 2022 et je crois qu'heureusement car les communes un peu fébriles aujourd'hui ne peuvent plus obtenir les taux que nous avons eu à cette époque-là.

Actuellement, nous avons 4 prêts :

- Un prêt DEXIA autour de 3,95% de 3 800 000€ qui court jusqu'en 2041.
- Un prêt de la CDC avec un taux à 0% de 150 000€ qui court jusqu'en 2037.
- Un prêt de la CDC avec un taux à 1,4% de 597 000€ qui court jusqu'en 2043
- Un dernier prêt avec un taux à 1,69% qui court jusqu'en 2052

L'encours de l'endettement de la commune pour l'année 2023 est estimé à 6 596 000€. L'annuité sera de 424 611€ (212 000€ de capital remboursé et 212 000€ d'intérêts).

La dette par habitant pour notre commune est de 979€, elle dans la moyenne de la strate de 821€ mais c'est normal car nous venons d'emprunter. L'encours de la dette d'ici 2026 sera diminué.

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. En 2023, nous tombons sur 12 ans. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour conclure, l'objectif du budget 2023 serait de contenir les dépenses avec une augmentation prévisible de 12% et des recettes en augmentation de 4,89%, ce qui nous permettrait de maintenir un niveau d'épargne brute qui permettra le remboursement du capital de la dette et l'autofinancement des investissements. C'est sur ces bases que nous construisons le budget 2023.

Section d'investissement :

Concernant les recettes d'investissement :

Nous avons sollicité beaucoup de subventions, certaines ont été déjà obtenues et d'autres sont en cours d'instruction et nous continuons d'établir des dossiers de demandes de subventions pour toutes les subventions qui nous permettent d'accompagner nos investissements.

Pour l'année 2023, nous pourrions avoir en subvention d'investissement 1 696 000€, ceci est estimé avec tous les travaux de rénovation énergétique qui ont démarré et à ce moment là nous aurons la possibilité de demander des acomptes dès le commencement des travaux pour être surs d'obtenir les recettes.

Le fonds de TVA : la récupération de la TVA sur les investissements se produit à n+2 c'est-à-dire que lorsque la commune investit en 2021, elle ne récupérera qu'en 2023 16,4% des 20% qu'elle aura payée sur ses travaux. Cette année nous allons toucher peu car il y a eu peu d'investissements en 2020 et 2021, nous ne percevront en recettes que 75 000€.

Ce seront les travaux de 2023 qui vont réabonder cette ligne à hauteur presque de 1 000 000€ en 2025.

S'agissant des autres ressources, nous avons un bien de la commune qui sera vendu dans le courant de l'année puisque nous avons un compromis est signé à hauteur de 183 000€ et 8000€ c'est la taxe d'aménagement qui est un reversement de la Métropole.

Sur les opérations d'ordres, vous avez les amortissements qui nous rapportent des recettes, l'emprunt en 2022 et plus sur les autres années et puis le fameux autofinancement. Nous avons autofinancé à hauteur de 500 000€ en 2022, en 2023 malheureusement compte tenu des chiffres on fera un apport de 200 000€ sur la section d'investissement par la capitalisation du 1068 et on estime que l'on pourrait faire 300 000€ les années suivantes.

Il est prévu pour 2023 en recettes d'investissement 6 775 000€.

S'agissant des dépenses :

Les travaux ont démarré pour la rénovation énergétique de l'école maternelle, de la mairie/poste et à venir la façade de la Salle des Fêtes. Nous estimons cette année une dépense de plus de 6 000 000€ et le remboursement de la dette de 212 000€ donc un total de 6 200 000€. Les autres années seront étalées avec le solde des travaux plus les projets nouveaux qui démarreront en 2024-2025-2026.

M. MONNIER : je vais vous présenter le plan pluriannuel d'investissement :

- Tout d'abord la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics :

- L'école maternelle : 2 769 819€. Les travaux ont débuté aux vacances de février 2023 et vont se poursuivre tout au long de l'année. Nous avons obtenu de l'Etat avec la DSIL 445 400€ et de la Gendarmerie puisque nous avons renégocié notre convention la somme de 550 000€. Il restera donc un autofinancement à 714 603€
- La Mairie/Poste et salle des fêtes : 2 562 861 €. Les travaux vont commencer prochainement. Nous avons obtenu de la DSIL à hauteur de 58 240€, nous avons demandé de la DETR à hauteur de 88 400€ et dans la renégociation de l'Etat pour la convention gendarmerie 435 000€. Ce qui laissera un autofinancement à 1 560 912€.
- La salle de basket : 795 261 €. Nous avons demandé de la DSIL à 151 000€, il reste à la charge de la commune 113 838€.
- Nous avons décidé logiquement de raccorder la salle de basket au chauffage urbain pour 160 000€. Nous espérons obtenir le Fonds vert à hauteur de 48 000€, il restera donc un autofinancement à 85 560€ pour la Ville.

MME DAMIAN : si je peux me permettre sur ce point-là, la circulaire vient de sortir sur le Fonds Vert et la réunion d'hier était très importante car elle laisse l'espoir que nous pourrions rediscuter une subvention Fonds Vert sur la totalité du dossier du Basket. Dans ce cas-là, je pense que la subvention pourrait être de 30% du montant total de la rénovation énergétique du Basket et du raccordement.

M. MONNIER : c'est une bonne nouvelle, nous irons une nouvelle fois chercher les financements.

- La rénovation énergétique de l'ex-établissement bancaire est reportée et nous ne la ferons pas car c'est un établissement qui a vocation à disparaître.
- Les jardins familiaux verront le jour cette année, le projet coutait 245 817 € nous avons obtenu des financements de l'Etat à hauteur de 68 000€ et de la Métropole 71 000€ donc il reste à la charge de la commune la somme de 105 000€
- L'école numérique pour numériser l'ensemble des classes de l'école Louis Regard, le projet est de 58 479€ avec des subventions de l'Etat.
- Nous avons rénové l'intérieur de la salle des fêtes et nous allons poursuivre avec le mobilier cette année à hauteur de 213 197€ avec une subvention de la Région à hauteur de 57 000€, reste à la charge de la Ville 155 000€.

MME DAMIAN : si je peux me permettre, la subvention de la Région nous l'avons perçue.

M. MONNIER : le tiers lieu coute 7 904€ contrairement à ce qui pouvait être dit, notamment par l'opposition. Il devrait ouvrir dans les semaines qui viennent.

- L'opération pole petite enfance représente 1 200 000€. Nous travaillons cette année les plans pour une ouverture en 2024. Nous espérons obtenir 120 000€ en DETR. Dans la renégociation de l'Etat avec la Gendarmerie, nous avons demandé 313 000€ et il y aura une subvention de la CAF à hauteur de 188 000€ donc un autofinancement de 479 000€.
- Nous allons travailler sur l'extension de la vidéoprotection dès cette année et jusqu'à la fin du mandat pour une somme de 347 026€. Nous demandons de la DETR à hauteur de 88 700€ et la Région 122 000€ donc reste à la charge de la Ville 120 000€.
- L'adaptation au numérique pour les différents services en numérique et logiciel nous prévoyons 100 000€. Il en reste peu à acheter.
- Nous fixons pour les LEDS du tennis et du foot, pour le tennis 35 000€ et pour le foot 60 000€ donc un projet à 100 000€.
- Nous lançons le Club House de la pétanque pour 150 000€ dès cette année pour qu'ils aient enfin l'eau courante et nous espérons obtenir de la Région 50 000€.
- Pour les travaux intérieurs de l'école maternelle nous prévoyons 300 000€ pour 2024. Nous continuons chaque année la peinture, le mobilier pour les différentes classes mais nous attendons que les travaux se terminent. 125 000€ de l'Etat par la convention Gendarmerie, 120 000€ de la Métropole et nous redemanderons car une enveloppe est conséquente. MME FONTAINE nous espérons votre appui.
- En ce qui concerne la bibliothèque, nous prévoyons un projet de 500 000€ en 2025, 2026.
- Pour le centre de loisirs, nous avons un projet à 400 000€ pour 2026
- Le club house de la pétanque pour 2026 avec une somme de 230 000€
- S'agissant de la sécurisation de l'école puisqu'avec le COVID nous avons du faire plusieurs entrées, donc il y a un projet qui sera présenté en commission à hauteur de 150 000€ en 2024. Nous allons attendre que les travaux de rénovation se terminent et ensuite nous sécuriserons nos écoles. Il y en a grandement besoin car lorsque l'on pense que l'on a fait une école avec un archi en pensant qu'il y avait une rue qui passait entre l'avenue de Péroutes et la place Joseph Thévenot, aujourd'hui c'est complètement

absurde. 45 000€ seront demandés au titre du FIPD. Il restera 105 000€ à financer par la Ville

- En ce qui concerne l'aménagement du Parc du Haut de la Combe, cela concerne l'aménagement mais cette année les jeux pour enfants de 0 à 6 ans, les jeux sont très vieillissants. Nous referons également plus tard les allées notamment pour l'accessibilité. Nous avons prévu 200 000€ entièrement financés par la Ville.
- Le schéma directeur immobilier, là aussi nous avons déjà eu le débat et nous manquons de document donc il sera intéressant de travailler en conseil. Nous prévoyons 60 000€ pour 2023/2024.
- Et enfin, suite aux travaux de la Mairie, nous prévoyons du mobilier avec une enveloppe de 200 000€

Nous continuerons les projets récurrents et il nous resta à racheter le mail paysager comme chaque année. Voilà pour cette PPI.

Nous allons poursuivre les rénovations énergétiques des bâtiments publics programmés depuis 2021 ainsi que la restructuration des services à la population. Nous prévoyons le raccordement du chauffage urbain à la salle de basket et fin de mandat la bibliothèque. Nous poursuivrons le projet du Pôle Petite Enfance pour l'attractivité de notre territoire et le renouvellement des jeux pour enfants. Nous prévoyons des projets pour la vie associative et notamment la poursuite du programme du changement des éclairages en LEDS des terrains de foot et de tennis, construction du pool house pour la pétanque et puis il y aura aussi la mise en place des jardins partagés.

Nous poursuivons pour sécuriser à la fois pour l'ensemble de la Ville et la sécurisation de l'école avec la vidéoprotection. Enfin, pour la vie scolaire projet de rénovation intérieure à venir.

J'ouvre donc le débat sur ce rapport d'orientation budgétaire

MME FONTAINE : Je remercie, Annie et Mr le Maire pour cette présentation.

J'ai quelques observations à faire sur la partie fonctionnement : 5 446 533 € en 2022, 5 507 665€ en 2023 ce qui correspond bien à une augmentation de 1,12%. Mais effectivement comme vous l'avez précisé, si l'augmentation est aussi faible c'est parce qu'une partie de la dépense a été fiscalisée et notamment le reversement au SIGERLY. Donc si on fait une consolidation et qu'on compare les deux années, c'est une augmentation globale de 6,63%. Rien d'exceptionnel et je n'ai pas de commentaires à faire. La seule chose c'est que cette opération de fiscalisation et vous l'avez dit à juste titre, va être supportée essentiellement par les propriétaires, ce qui correspond sur notre Ville à 50% des foyers donc les dépenses de l'éclairage public seront supportées par 50% de la population. La question que je voulais poser est celle de savoir combien allait représenter ce nouvel impôt ? j'ai cru comprendre que la réponse était de 78€ par foyer.

M. MONNIER : c'est une moyenne.

MME FONTAINE : bien sur car la taxe foncière n'est pas la même si l'on dispose d'un château ou à l'inverse d'un petit studio.

MME DAMIAN : il y a 2 500 propriétaires

MME FONTAINE : ils représentent en effet avec les chiffres dont je dispose 44,99% des foyers.

M. DUPONT : il faut le savoir mais tous les propriétaires n'habitent pas à Sathonay, il ne faut pas confondre propriétaires et foyers habitants.

MME FONTAINE : La question que l'on se posait c'était de savoir en termes de communication puisque les Sathonards vont s'inquiéter en voyant une ligne supplémentaire sur leur avis d'imposition, comment cette communication va être faite pour eux ainsi que pour les commerçants Il faut savoir que les commerçants supportent la taxe foncière des locaux qu'ils occupent même s'ils ne sont pas propriétaires des murs ?

Ensuite, en ce qui concerne les dépenses de personnel : 2021 au compte administratif : 2 839 370 € en sachant que le personnel du CCAS est inclus dans ce chiffre, essentiellement le personnel des crèches.

MME DAMIAN : j'ai oublié cette précision mais notre budget départ c'est 2021 lorsque les crèches ont été intégrées.

MME FONTAINE : Donc 2022 je rappelle qu'au budget primitif nous avons voté une somme de 2 975 730€ ce qui représentait une augmentation de 4,8%/2021, ce qui est logique avec notamment l'intégration du GVT. En revanche, avec les DM nous sommes arrivés à 3 155 517€.

En 2023, 3 298 147€ ce qui représente par rapport au chiffre 2022 +10,83%.

Si on fait un parallèle entre 2021 et 2023 c'est une augmentation de 16,15% de la masse salariale. Alors franchement qu'est-ce qui justifie cette évolution alors qu'il n'y a pas vraiment eu de services supplémentaires, hormis le recrutement de l'assistante sociale à temps partiel. Nous aimerions bien savoir ce qui explique cette augmentation de +16% de la masse salariale sachant que le point d'indice n'a augmenté que de 3,5%.

Sur les recettes de fonctionnement, avec une augmentation de 4,89%. Avez-vous l'évolution des droits des mutations immobiliers ?

MME DAMIAN : nous prévoyons la même somme pour les droits de mutation, cela représente 265 000€ chaque année.

MME FONTAINE : et la taxe sur l'électricité ?

MME DAMIAN : 92 000€. Si vous la voyez inférieure en 2022 c'est que nous avons le dernier trimestre qui n'a pas été payé et nous venons de le recevoir.

MME FONTAINE : Enfin une question sur la tarification de la restauration scolaire, périscolaire et centre de loisirs, qu'est ce qui sera prévu pour la prochaine année scolaire ?

MME DAMIAN : nous en parlerons en septembre avec le vote des tarifs municipaux, pour l'instant nous n'en avons pas parlé mais ce sont des choses qui seront réétudiées.

Pour répondre à votre question sur le personnel, nous avons eu beaucoup plus d'enfants et notamment nous avons mis du personnel au restaurant scolaire qui ne sont pas des personnels titulaires mais contractuels. De plus, en faisant l'analyse nous avons des postes de non permanents qui ont été occupés tous les mois et nous pensons qu'il est bien que ces personnels puissent avoir

une carrière et trouvent un poste de titulaire. Nous avons eu une forte augmentation pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs.

M. DUPONT : Pour la partie – Investissement - je vais faire des remarques sur les documents qui nous ont été distribués et notamment sur les 10 premières pages qui concernent la Ville, la France et le reste du monde. Mais ensuite MME DAMIAN nous rappelle les grands principes budgétaires, notamment le principe de sincérité d'un budget et je vous ferai remarquer que les deux derniers budgets ne sont pas sincères car les recettes qui concernent la vente de ce local ont été inscrites en 2021 et n'ont pas eu lieu en 2021. Les recettes qui concernent la vente du même local en 2022 ne sont pas venues en 2022 et donc on recommence en 2023 ? on verra cela au mois de mars. En tout cas ces deux budgets n'étaient pas sincères chers collègues.

MME DAMIAN : en 2022 nous ne l'avions pas mis

M. DUPONT : il ne faut inscrire que les recettes certaines

M. ROCHE : nous ne l'avions pas mis en 2022

M. DUPONT : c'est bien, on s'améliore mais en tout cas vous connaissez notre avis sur cette vente. Nous souhaiterions garder ce local pour avoir 50 places de plus au restaurant scolaire qui commence à être surchargé...

J'ai une question sur la ligne des dépenses réelles de fonctionnement : en ajoutant la dette donc en gros c'est tout ce qui pèse sur la ville si elle devait déposer le bilan, rembourser le banquier et continuer son fonctionnement. Tout cela divisé par la recette de l'année serait 205% et non 94%. Il y a cette erreur et il y en a peut-être d'autres, peut être que le logiciel a eu un problème de calcul.

MME DAMIAN : je vais vous répondre. J'utilise pour faire ce rapport un logiciel d'analyse financière qui a été conçu par des financiers donc je ne suis pas allée jusqu'à vérifier avec ma calculatrice sachant qu'ils travaillent avec des grands cabinets mais je recalculerai.

M. DUPONT : il faut se méfier des grands cabinets et des experts. Il me semble que c'est mieux de prendre les données de la Ville et dans le rapport ne rappeler que ce qui touche à la Ville.

MME DAMIAN : attention ce ne sont pas des grandes dépenses mais un logiciel en ligne pour faire les calculs.

M. DUPONT : j'ai quelques remarques sur les travaux Mairie/Poste. C'est une opération pour laquelle en 2021 on avait à la PPI, 1 374 000€ et en 2023 on atterrit à 2 563 000€ auxquels il faut ajouter 200 000€ de mobilier ; Je ne pense pas que cela corresponde aux bureaux de nos collaborateurs mais ceux destinés à l'agencement du local qui constituerait à la fois le service de la Poste et des autres services. Pour nous, par rapport aux priorités de la Ville, c'est une opération qui ne figurait pas dans votre programme alors que d'autres comme la Petite Enfance y figurait et c'est une dérive financière, vous nous expliquerez pourquoi. Ce sont pour nous des dépenses exagérées au regard de la situation de Sathonay. Certains d'entre nous pourront le qualifier de « gabegie » au sens étymologique du terme, je vous invite à chercher sa définition dans le dictionnaire.

Qu'est-ce qu'il va effectivement rester de cette opération ? et bien il y aura l'évincement de la Poste de son local et l'on autorise sa transformation en agence postale. Le bureau de Poste ferme. Je rappelle que la Poste était locataire. Le bail de la Poste n'a donc pas été reconduit. En annexant ce bureau de la Poste il faut le rénover et à un coût exorbitant car faire des bureaux à la place d'un logement, c'est 50% de plus de charges. Donc il faut reprendre la structure très lourde de ce bâtiment, et cerise sur le gâteau, on fait une passerelle entre l'étage du bâtiment de la Poste et l'étage du bâtiment historique de la Mairie. J'espère que dans cette passerelle il fera très frais l'été et chaud l'hiver car elle coûte très chère. Mais qu'elle est son utilité ? combien de personnes l'emprunteront chaque jour ? avez-vous une réponse à ces questions et à l'utilité de cette passerelle ?

M. MONNIER : c'est bien pour faire un lien entre les deux bâtiments et de faciliter le déplacement de nos agents et administrés et pour recevoir le public correctement nous aurons enfin un ascenseur en marche.

MME GAY : je ne suis pas spécialiste en rénovation mais en regardant l'état de la porte de la Poste je ne peux que me réjouir que des travaux soient faits dans cette partie des bâtiments publics.

M. DUPONT : ce que je veux dire, c'est qu'en ayant pris le service de la Poste, service qui sur son dernier bilan a un excédent de 1 milliard d'euros, est ce à la Ville de Sathonay-Camp de reprendre un service qui va coûter plus de 50 000€ par an au budget de la Ville. Très clairement cela représente le fonctionnement de 8 places de berceaux en crèches, qui nous manquent. Je suis tout à fait d'accord que les locaux de la Poste n'est pas en parfait état. Mais il aurait mieux valu leur donner 4 sous pour qu'ils rénovent mais qu'ils restent bien dans leur local.

Je vais quand même vous donner mon avis sur ce projet de rénovation énergétique. C'est important et c'est bien de faire de la rénovation énergétique mais il faut voir ce que l'on met dedans ; tout à l'heure j'ai demandé quel était le prix du chauffage urbain. J'ai fait quelques calculs par rapport à ce qui a été donné : la totalité du chauffage urbain c'est 105 000€ en 2023. Je vais attribuer par grande générosité à l'ensemble mairie/poste 50% du chauffage urbain ce qui est largement au-dessus de la réalité car nous avons l'hôtel de la Chapelle, la salle Maurice Danis, le groupe élémentaire, le restaurant scolaire et effectivement il nous reste le groupe maternelle. Nous allons considérer pour être favorable au calcul que je vais faire, que l'ensemble Mairie/Poste consomme 52 500 € par an. On va considérer que les travaux que vous faites conduisent à 50% d'économies. Donc nous allons dégager une économie de 26 000€ par an, ce qui fait que ces travaux s'amortissent sur 77 ans. Donc peut-on parler de bonne gestion publique ?

M. MONNIER : c'est facile de balayer d'un revers de main le fait qu'on récupère la poste, qu'on fait une passerelle, les détails ... je ne suis pas d'accord avec vous et je vais m'en expliquer. Je suis très surpris car vous qui avez travaillé au sein de la fonction publique territoriale, aujourd'hui la porte d'entrée de nos administrés c'est la mairie et je reçois des administrés toute la semaine et ils ne savent pas vers qui se vouer, entre la Métropole, entre la Région, entre l'Etat...pourquoi ? pour la santé, pour la famille, pour le droit, pour le logement, pour l'impôt, la recherche d'emploi, l'accompagnement au numérique et nous aurons la Poste. Derrière c'est un projet politique qui aura des incidences administratives conséquentes car nous allons devoir aller sur des logiciels comme TodeGo qui sont offerts par la Métropole par convention, là le projet c'est de faire venir le service public à Sathonay-Camp. L'objectif est de faire vivre Sathonay-Camp et ne pas fusionner avec Rillieux la Pape. La maison de la Métropole par exemple, comment y aller pour une famille avec

une poussette, en bus ? tout en bas de la descente dans un local qui est plus que vétuste et où il n'y a quasi pas un ascenseur qui fonctionne. C'est soit on fait venir les services à Sathonay soit on rend les clés donc moi la Mairie j'y met un point d'honneur alors oui ça a un cout mais ça a surtout un but, c'est de créer un accès au droit, de tous les droits pour toutes les personnes donc chaque personne qui entre dans la Mairie a le droit à une réponse. C'est un service offert à la population qui sera bien plus accueillant, avec un visage et pas uniquement du numérique. Donc j'entends ce que vous dites mais je maintiens ce projet, qui n'était pas dans notre projet de mandat mais il a été inscrit très vite que c'est une solution d'avenir en tout cas pour nos collectivités territoriales et d'ailleurs le Président de la République a lancé ce programme de France Services et j'ai demandé que la Ville soit labellisée mais ça a été encore pour Rillieux la Pape donc nous le créerons par notre propre moyen avec nos propres logiciels.

M. DUPONT : je suis totalement d'accord avec la totalité des propos sauf pour la Poste, il pourrait y avoir une solution alternative. Elle aurait pu rester accolée à la mairie mais n'aurait pas dû être récupérée, elle aurait été bien chez elle avec son propre budget.

M. MONNIER : encore fallait-il qu'ils souhaitent rester. Vous le savez très bien, on s'est battus pour que la Poste reste à Sathonay-Camp et elle ne veut pas rester quoiqu'il arrive elle fermera. D'ailleurs c'est elle qui communiquera car je veux me dégager de cette communication de fermeture.

M. ORLANDO : savez vous que vous disposez d'un droit de véto ?

M. MONNIER : bien sûr mais je ne dispose pas d'un droit de véto sur la fermeture. Quand vous rencontrez les services de la Poste et que le Directeur de la Poste vous dit « Monsieur le Maire, quoi qu'il arrive on s'en va et on ferme la Poste sur la Ville ».

M. ORLANDO : Je vous rappelle qu'il y a un contrat passé entre la Poste et l'Etat pour le maintien de la Poste si le maire de la commune oppose son droit de véto et la prise en charge des travaux si nécessaires. C'est dommage.

M. MONNIER : je ne trouve pas, on récupérera la Poste au sein de la Mairie. Et je vous fais une demande : pourquoi conserver la Poste ? les horaires sont adaptés à quelqu'un qui travaille ? j'arrête le débat là. Cela signifie en récupérant la Poste que nous allons changer les horaires de la Mairie donc offrir aux sathonards une amplitude horaire bien plus conséquente avec la même gamme de services que la Poste a aujourd'hui et avec des locaux adaptés.

M. ORLANDO : sur notre Ville il y a eu quand même une pétition et nous avons eu des rendez vous

M. MONNIER : et quel a été ce retour ?

M. ORLANDO : Le projet avançait mais entre temps il y a eu une élection et je souligne que vous n'aviez pas signé la pétition

M. SILVA : mais rappelez vous ce que nous avait répondu le représentant lorsque nous l'avions consulté, que cela ne l'intéressait pas car ce n'était pas rentable.

MME FONTAINE : Le directeur régional nous avait dit que ce n'est pas lui qui pouvait prendre la décision, et qu'il fallait faire remonter notre demande au niveau national.

MME PERRUT : nous pouvions avoir un droit de véto et ne pas ouvrir cette agence postale communale mais nous l'avons décidé. La poste a toujours été très claire, cela fait des années qu'elle nous dit qu'elle va fermer. Nous avons demandé à les voir dans le mandat précédent et cela vous le savez très bien mais c'était acté. On peut toujours se plaindre, râler mais c'est dans toutes les communes de France la même chose et ils sont clairs, soit on reprend l'agence soit on va demander au fleuriste de faire la Poste. L'alternative n'était pas une agence postale, cela n'a jamais été ouvert à la discussion ni possible. Après c'est un choix que l'on a fait de garder ce service public dans notre service public de mairie plutôt que de le confier à d'autres. On l'a bien vu aux marronniers c'est un commerçant qui a repris l'agence postale et il a dit à un moment qu'il souhaitait arrêter donc maintenant il n'y a plus rien. Nous avons donc choisi de mettre les moyens de la mairie dessus et cela entre totalement en cohérence avec tout le projet d'accueil où il y aura des gens et pas uniquement des robots et cela est très important pour nos concitoyens.

M. DUPONT : Partout où les Maires ont exercé leur droit de véto, les bureaux n'ont pas été fermés. En revanche il y a eu parfois des aménagements d'horaires d'ouverture. J'ai fait la tournée des maires de la Région, dans beaucoup de communes de plus faible population, le bureau de Poste a été maintenu.

M. MONNIER : mais ce n'est jamais ouvert, quel est l'intérêt ? quand vous êtes actifs vous ne pouvez pas y aller

M. DUPONT : vous allez ouvrir la Mairie le samedi matin ?

M. MONNIER : peut-être on y réfléchit mais pourquoi pas il ne faut pas être fermé

MME FONTAINE : j'aimerais bien si c'était possible, avoir les statistiques du nombre de personnes qui se présentent à l'accueil de la mairie à l'heure actuelle. En effet de plus en plus on passe par la phase du numérique pour s'inscrire dans différents services : inscription à l'école, au Restaurant scolaire, au périscolaire etc... donc de moins en moins de personnes viennent à la mairie.

MME PERRUT : nous avons un personnel d'accueil qui est très performant et il passe du temps à faire de l'assistance en guidant les gens pour prendre rendez-vous, faire ses papiers pour une carte d'identité dans une commune voisine. Il imprime les fiches des horaires de bus parce qu'aujourd'hui cela n'existe plus et en tout cas cela est extrêmement apprécié par les personnes et il a un flux continu de Sathonards.

MME FONTAINE : nous avons quand même une population qui a beaucoup évolué à Sathonay et qui est de plus en plus jeune puisque l'âge médiant est autour de 39 ans. Donc cette population là est équipée d'ordinateurs ; elle n'est pas allergique à l'informatique. Les seules personnes qui ont besoin d'aide sont les personnes âgées.

MME PERRUT : alors là comme je le dis toujours à mes étudiants, ce n'est pas la moyenne mais c'est la variance. Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de jeunes que l'on doit mettre de côté nos anciens et parmi les jeunes, il y a absolument autant de personnes qui ont des difficultés, nous avons toujours 16% des personnes qui ont des difficultés à lire et 40% qui ont des difficultés avec l'outil informatique et ce quel que soit l'âge.

MME GAY : ce qui est intéressant chez nous c'est que les services sont concentrés, nous avons l'école à côté de la mairie donc les gens passent facilement en allant à l'école pour avoir un petit renseignement sans avoir à cliquer sur leur portable.

MME MAAROUK : j'entends bien qu'il y a des personnes qui se déplacent à l'accueil, néanmoins le fait de dématérialiser les documents libère du passage en mairie. Les jeunes utilisent plus les applications. Je suis un peu sceptique.

M. MONNIER : et bien pas tant que ça, MME BRET pourrait vous dire que par rapport au portail familles qui permet aux usagers de s'inscrire au périscolaire, centre de loisirs, et bien vous seriez surpris du chiffre de personnes qui ne remplissent pas ce portail familles et qui passent directement sur un dossier papier.

MME DAMIAN : une demande de logement c'est aussi par internet mais si vous saviez le nombre de personnes qui viennent solliciter pour bien remplir les formulaires avec tous les bons documents c'est impressionnant.

M. DUPONT : ce débat est très intéressant car des politiques publiques nouvelles sont mises en œuvre. Je vais prendre l'exemple des chèques énergie car j'ai été amené à aider le dossier de deux ou trois personnes qui n'avaient pas internet. Il faut que ces politiques publiques comprennent aussi un accompagnement des personnes. Il y a beaucoup de nouvelles politiques auxquelles les gens ont droit mais n'y vont pas. Mais est-ce aux mairies de faire le service après-vente des dossiers mal construits par l'Etat ? Quelle est la dotation en contrepartie ? je crois que l'association des maires n'a pas encore eu ce type de requête parce que globalement les maires sont bien contents que l'on vienne les voir en mairie, car ils sauvent le citoyen qui est dans la panade. Mais si l'on continue comme cela, je pense que cela va être de pire en pire. Il faut une formation des citoyens mais aussi des députés qui votent des lois nouvelles sans accompagnement car ils savent que dans les mairies il y aura toujours quelqu'un pour aider le citoyen. Nous ne sommes pas dans une bonne démarche mais dans une dérive qui va nous emmener à l'excès car cela retombe toujours sur le budget des mairies. Cela on le voit bien ce soir on a une augmentation de 15% des dépenses pour assurer des services que les autres ne font pas.

Je souhaitais également faire une petite remarque sur la PPI. Les opérations sont inscrites et si vous souhaitez les sortir avec tant d'ambition de programmes il faudrait peut-être actualiser les montants, je pense à un certain nombre d'opérations comme le club house de la pétanque ou du basket dont les montants ne bougent pas depuis 2 ou 3 ans. Donc je pense que si l'on veut les finaliser, il faut réactualiser leur montant. Et lorsque vous avez des nouvelles, il faut nous en informer.

M. MONNIER : bien on acte le débat. Qui est pour que ce débat ait bien eu lieu ?
On acte mais vous n'actez pas le contenu j'ai bien compris.

2. Convention Ville Métropole la classe.com ENT

M. MONNIER : il est exposé au conseil la volonté de la Ville de SATHONAY-CAMP d'établir une convention afin de doter les deux écoles du groupe scolaire LOUIS REGARD de l'ENT la Classe.com.

Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance défini par un schéma directeur des ENT et par ses annexes.

Un ENT se présente comme un bouquet modulaire et extensible de services intégrés ou connectés, et interopérables.

Un ENT répond à la définition, à l'architecture de référence et aux exigences et recommandations figurant dans la version en vigueur du schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET). Cet outil participe à la structuration du paysage du numérique éducatif.

Sa généralisation constitue un axe fort de la politique du numérique éducatif du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Laclasse.com est un ENT qui offre à chacun des usagers de la Métropole un accès simple, dédié et sécurisé avec une authentification unique aux outils et contenus dont il a besoin pour son activité dans le système éducatif. Il répondra ainsi à la cohérence avec les Villes de la circonscription qui l'utilisent également.

La contribution prévue dans la convention est de 150€ par an et par école.

Des questions ? néant

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

3. Désignation d'une salle pour célébration des mariages pour des raisons d'accessibilité

M. MONNIER : En prévision des travaux d'aménagement de la salle des mariages qui débiteront à compter du 27 février 2023, la commune a saisi le Procureur de la République par courrier en date du 31 janvier 2023 afin de solliciter l'autorisation de célébrer les mariages à la salle des caves voutées, 37 boulevard Castellane dès le début des travaux.

Par courrier réceptionné en date du 13 février 2023, Monsieur le Procureur de la République autorise la célébration des mariages dans la salle des caves voutées durant la période des travaux et que les registres d'état civil soient sortis pour la signature des actes de mariages célébrés dans ladite salle.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De constater** que la salle des caves voutées, située 37 boulevard Castellane est propre à accueillir les célébrations de mariages.

- **De dire** que les registres d'état civil pourront être sortis de la mairie pour signature des actes de mariage célébrés dans la salle des caves voûtées.

Passons au vote :

M. DUPONT : nous nous abstiendrons puisque dans notre programme nous conservions la belle salle de mariage de la Mairie qui débouche sur un très beau parvis. Je rappelle que c'est la raison pour laquelle nous avons fait ces travaux d'aménagement de la place.

M. MONNIER : qui est pour ?

Qui s'abstient : 7

Adopté à la majorité

4. Subvention DETR - Vidéoprotection

MME DAMIAN : lors de la délibération en date du 30 novembre 2022, une demande de subvention auprès de la Région a été faite pour le projet de rénovation du système de vidéo protection pour un montant de travaux estimé de 114 390,00€ HT pour la phase 1.

Le projet comprend 3 phases de mise en œuvre de :

Budget total phase 1 = 114 390 € HT

Budget total phase 2 = 108 400 € HT

Budget total phase 3 = 66.339 € HT

Budget total : 289.129 € HT

Par l'intermédiaire de la Circulaire n° E-2022-28 du 10 novembre 2022 (catégorie 3-2), la Préfecture du Rhône a informé Monsieur le Maire que la ville de Sathonay-Camp est éligible, pour l'année 2023, à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme - grand projet – finances » en date du 15 février 2023.

Il est demandé au conseil municipal

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023 pour l'opération suivante : projet de rénovation du système de vidéo protection pour un montant de travaux estimé de 289.129 € HT (3 phases).

– - **D'autoriser** le Maire à demander une subvention à hauteur de 30 % du montant total des travaux HT soit 86.739 € HT.

M. MONNIER : avez-vous des questions ? néant

Adopté à l'unanimité

MME FONTAINE : Je souhaite ajouter qu'il nous manque de nombreux procès-verbaux, quasi toute l'année 2022.

M. MONNIER : ils sont en relecture.

M. ORLANDO : nous n'avons pas le retour des décisions qui ont été prises, les dernières remontent à janvier 2022, cela nous paraît assez essentiel d'en avoir une communication. Même question pour les panneaux d'affichage libres qui relèvent d'une obligation légale.

M. MONNIER : ils sont commandés et seront implantés dans les semaines qui viennent et pour les informations municipales, cela sera fait au prochain conseil municipal. Je vous remercie bonne soirée.